



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lignes

Question écrite n° 113581

Texte de la question

Mme Christine Marin attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, sur l'enjeu du maintien de la liaison ferroviaire Paris-Maubeuge. Lors de leur entretien du 18 avril dernier au ministère, elle a expliqué la nécessité de conserver cette ligne au nom de l'équilibre territorial, alors que la SNCF prévoit de supprimer deux allers-retours sur sept. Pour améliorer l'attractivité de la liaison, elle avait demandé de mieux étudier les nouveaux horaires, et de réfléchir à l'hypothèse d'un prolongement vers Mons et Charleroi en Belgique, ce qui avait été jugé intéressant par le ministre. Alors que RFF doit mener une phase d'études en partenariat avec Infrabel sur les connexions franco-belges, elle demande donc ce que le Gouvernement compte mettre en oeuvre pour faire aboutir ces perspectives qui concernent l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe.

Texte de la réponse

La mise en oeuvre du service annuel 2012, qui est intervenue le 11 décembre 2011, a occasionné des évolutions par rapport au service annuel 2011 afin de repenser et d'optimiser l'offre de transport. L'offre Paris-Maubeuge en 2012 est ainsi de 5 allers-retours des trains d'équilibre du territoire (TET) en semaine, contre 7 en 2011. Cette rationalisation de l'offre proposée en 2012 se justifie au regard de la comparaison avec d'autres lignes de consistance semblable, notamment la ligne Paris-Boulogne, composée de 5 allers-retours. L'offre de service sur cette ligne, qui transporte un nombre de clients similaire à celui enregistré sur Paris-Maubeuge, permet d'assurer une desserte correctement dimensionnée et répondant aux attentes des voyageurs. Une attention particulière a été apportée, dans le cadre de cette réorganisation, au maintien de la qualité du service offert aux voyageurs tant en termes d'horaires que de capacité offerte aux voyageurs. Ainsi, la SNCF a intégralement réinvesti les voitures n'effectuant plus de voyages dans l'augmentation de la composition moyenne des trains. Depuis le 11 décembre, les trains entre Paris et Maubeuge sont ainsi composés de 9 à 10 voitures, permettant aux clients de voyager dans de meilleures conditions de confort. Cette uniformisation des rames présente par ailleurs l'avantage d'assurer une production plus robuste des trains. La Sambre-Avesnois et le Hainaut belge présentent des caractéristiques communes et, du fait de leur proximité géographique, il est effectivement intéressant de réfléchir au renforcement des relations ferroviaires entre ces deux régions frontalières. En revanche, le TGV Thalys relie déjà ces deux villes au bassin parisien avec un temps de parcours plus compétitif que s'il était effectué par un train d'équilibre du territoire. Le renforcement des relations entre les villes de Maubeuge, Mons et Charleroi, permettant aux voyageurs pendulaires de bénéficier d'une offre ferroviaire pertinente et favorisant le report modal, est une piste qui pourrait être utilement approfondie par la région Nord-Pas-de-Calais et la Wallonie. Si ces deux autorités organisatrices confirmaient leur volonté de faire évoluer l'offre de service entre leurs territoires, Réseau ferré de France étudierait, le cas échéant, les conditions d'adaptation de l'infrastructure.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Marin](#)

Circonscription : Nord (23^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113581

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 5 juillet 2011, page 7066

Réponse publiée le : 14 février 2012, page 1410